

Je signale à M. Artiges que l'objectif qu'il voudrait voir atteindre par le Collège, à savoir la réunion de toutes les responsabilités sociales sous une même compétence échevinale, a été réalisé lorsque M. Van Halteren a accédé à la responsabilité de bourgmestre.

A ce moment-là, une option a été prise en ce qui concerne un type d'activité évoqué par M. Artiges : les crèches. Il a été estimé, en effet, dans le cadre d'une conception qui a de plus en plus cours et qui a été concrétisée notamment lors de la création des Commissions de la Culture de l'Agglomération bruxelloise, que l'activité des crèches, bien qu'ayant un aspect social indéniable, avait également un aspect éducatif et devait donc être reliée au secteur de l'Instruction publique.

L'option a donc été prise : les crèches relèvent du secteur de l'Instruction publique, étant bien entendu que les problèmes sociaux qui s'y posent seront toujours suivis avec toute l'attention qu'ils méritent. Je souligne que ce n'est pas une innovation au niveau de la Ville. Il s'agit purement et simplement d'une mise en concordance avec ce qui existe déjà au niveau des Commissions de la Culture de l'Agglomération bruxelloise.

Pour le reste, l'ancien secteur dit des œuvres sociales a été joint à celui de l'assistance publique et l'échevinat est devenu officiellement celui des Affaires sociales.

M. Artiges s'inquiète de ce qu'il appelle l'hémorragie des dépenses de la Commission d'Assistance publique. Il s'est demandé si des économies ne sont pas réalisables, si certaines rationalisations ne peuvent pas s'opérer. Il a cité le cas de Eastman. Je crois que la réponse donnée à M. le Docteur Morelle peut s'appliquer également à l'évocation qu'il a faite de l'activité de cette institution.

Le problème de la récupération des frais engagés pour des malades soignés dans des hôpitaux bruxellois, ne se pose pas dans le cadre du budget de la Commission d'Assistance publique. Cette récupération pèse, de même que les récupérations auprès des organismes assureurs, sur les budgets des hôpitaux. Ceux-ci, en vertu de la loi sur les hôpitaux, sont extraits du budget de la Commission d'Assistance pu-

blique et sont entièrement autonomes. Le pouvoir communal n'exerce pas de tutelle à leur égard. Il est invité à payer la note ainsi que je l'ai dit tout à l'heure en sections réunies et nous y reviendrons lors de la discussion générale du budget de la Ville.

Quant aux récupérations des secours accordés à des Bruxellois, comme je l'ai dit lors de l'examen des comptes de la Commission d'Assistance publique, on y procède, mais en tenant compte des situations humaines qui peuvent se poser. J'ai souligné combien il est fréquent que des personnes qui ont besoin d'être secourues, renoncent quelquefois à l'être de peur que les secours qui leurs sont accordés ne soient récupérés auprès de leurs enfants ou de membres de leur proche famille.

Ce que je veux dire à M. Artiges et à l'ensemble des membres du Conseil communal, c'est que, de notre côté, nous sommes très attentifs à faire en sorte que la Commission d'Assistance publique soit aussi parcimonieuse que possible dans ses dépenses.

Vous m'avez posé la question : « Pouvez-vous me donner la garantie qu'aucun gaspillage n'est réalisé ? ». Honnêtement, je ne suis pas en mesure de vous donner cette garantie. Personne d'honnête, au sein d'une administration, ne pourrait donner une telle garantie.

Je peux vous assurer que la volonté des membres de la Commission d'Assistance publique est d'éviter les gaspillages. Pour ma part, je reçois bien souvent les doléances de tel ou tel chef de service, que ce soit de la Commission d'Assistance publique ou des hôpitaux, qui se plaignent de ce que la Commission ne les laisse pas réaliser telle ou telle dépense qu'ils estiment absolument nécessaire, alors qu'au niveau de la Commission, on ne l'estime pas indispensable dans un délai immédiat.

Vous avez également posé le problème de la réalisation d'une partie du patrimoine de la Commission. Celle-ci, dans le budget extraordinaire, sert à financer de grands travaux qui, par ailleurs, revalorisent une autre partie de ce patrimoine. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est qu'une partie du patrimoine de la Commission soit réalisée pour financer

des frais de fonctionnement. Ce serait inacceptable. C'est la thèse que nous défendons de commun accord : la Commission d'Assistance publique et la Ville, auprès de l'Autorité supérieure.

Enfin, vous avez posé le problème de la présence de votre formation politique au sein du Bureau permanent de la Commission d'Assistance publique. Il s'agit là, Monsieur Artiges, d'une option prise il y a déjà de nombreuses années. La Commission d'Assistance publique a estimé que le Bureau permanent devait être en quelque sorte considéré comme un exécutif et que seuls les membres de la majorité en feraient partie.

Cette situation n'est pas propre à la Commission d'Assistance publique de Bruxelles : elle existe dans la plupart des autres Commissions d'Assistance. C'est une décision souveraine de la Commission d'Assistance publique sur laquelle la Ville elle-même n'a absolument aucun pouvoir.

M. Foucart a posé trois questions. La première soulève le problème des repas des élèves infirmières de l'Hôpital Saint-Pierre.

Ainsi que M. Foucart l'a souligné lui-même, ces élèves relèvent non de la Commission d'Assistance publique, mais bien de l'Université Libre de Bruxelles. La décision de ne plus leur permettre de prendre leurs repas au mess de la Commission d'Assistance publique mais à celui de l'Université Libre de Bruxelles, n'a pas été prise par la Commission d'Assistance publique, mais par l'Université Libre de Bruxelles.

Pour le reste, je ne peux que donner raison à M. Foucart. J'ai moi-même écrit au président de la Commission d'Assistance publique en lui demandant d'intervenir auprès de l'Université Libre de Bruxelles. La situation qui fait suite à cette décision n'est guère logique. On voit des élèves infirmières non payées et qui prêtent des services importants à l'Hôpital dans le cadre de leur stage, être privées d'un avantage accordé au personnel rémunéré. Les élèves infirmières sont traitées d'une façon et les élèves médecins d'une autre, puisque eux ont accès au mess de la Commission d'Assistance publique.

Bref, il s'agit d'une situation qu'à mon avis il faudrait corriger. En dehors de l'intervention faite auprès de la Commission d'Assistance publique, je me propose d'intervenir auprès de membres du Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles afin de leur demander s'ils ne pourraient pas revoir la situation ainsi créée.

En ce qui concerne les repas à domicile, ils sont à présent organisés sur une base de plus en plus large. Ils ne le sont plus au travers de la Commission d'Assistance publique qui assurait, jusqu'à présent, ce service avec la collaboration de la Croix-Rouge pour un nombre limité de cas isolés et de cas de grande urgence. Le service des repas à domicile fonctionne désormais sous l'égide des centres de contact et au départ de ceux-ci. Il touche plusieurs dizaines, voir plusieurs centaines de Bruxellois.

Quant aux difficultés administratives que vous avez relevées dans le rapport que je vous ai fait, nous ne pouvons malheureusement que les déplorer et nous employer, dans la mesure de nos possibilités, à aider la Commission d'Assistance publique à les surmonter. Nous faisons en sorte que la tutelle administrative que nous exerçons soit aussi peu pesante que possible et que les dossiers qui nous sont transmis soient traités dans le plus bref délai. En général, un dossier ne reste pas plus d'une huitaine ou d'une quinzaine de jours dans les services de la Ville, sauf quelques exceptions qui nécessitent un examen plus approfondi.

M. Guillaume a posé le problème de l'Institut Pachéco. Il me demande si c'est le Ministre des Affaires bruxelloises qui est exagérément pessimiste ou l'Echevin des Affaires sociales qui berce dans une douce euphorie.

Très heureusement, la déclaration à laquelle M. Guillaume a fait allusion date du 27 juin 1975 et à cette date, les deux problèmes qui pouvaient se poser sous l'étiquette « Institut Pachéco » étaient, en effet, en suspens, qu'il s'agisse de la rénovation interne de l'Institut Pachéco ou de la construction de la nouvelle maison de retraite rue du Heysel.

Depuis, des faits nouveaux se sont produits. Nous avons rencontré, le président de la Commission d'Assistance publique et moi-même, le Ministre des Affaires bruxelloises et

ses collaborateurs des différents départements ministériels, ainsi que ceux du Ministre de la Santé publique. Je peux confirmer ici ce que j'ai dit en sections réunies et dans mon exposé liminaire.

En ce qui concerne la rénovation interne de l'Institut Pachéco, les difficultés semblent être surmontées et l'on en est au stade de la désignation d'un adjudicataire pour l'exécution des travaux.

Quant à la construction de la nouvelle maison de retraite rue du Heysel, le certificat d'urbanisme n° 2 a été délivré il y a une quinzaine de jours.

Dès lors, la vérité actuelle en tout cas, est celle que je viens de vous répéter.

J'ajoute qu'un problème se pose quelquefois. Il a été soulevé lors de notre entretien avec le Ministre des Affaires bruxelloises. On est venu à régionaliser une série de matières qui ne l'étaient pas dans la loi sur la régionalisation provisoire. On régionalise notamment un certain nombre de crédits portant sur des travaux.

Bien sûr, chacune des réalisations de la Commission d'Assistance publique, comme pas mal de réalisations de la Ville, s'accompagne très normalement de demandes de subsides, parce que les travaux prévus y donnent droit. Mais les crédits dont les différents ministres disposent et que, sous le couvert d'une régionalisation officieuse, ils affectent à la région bruxelloise, sont insuffisants pour couvrir les besoins de l'agglomération et même pour couvrir les seuls besoins de la Ville de Bruxelles !

Dès lors, un problème de conscience se pose. Faut-il, dans ce cas, que les ministères, de peur d'être l'objet de demandes pressantes, retardent la délivrance de certificats d'urbanisme ou empêchent celle de permis de bâtir, alors que tout est en ordre ? Nous avons plaidé, en ce qui concerne les réalisations de la Commission d'Assistance publique, que même si les Ministres des Affaires bruxelloises ou de la Santé publique ne sont pas en mesure, budgétairement parlant, d'octroyer les subsides qui devraient l'être, les certificats, les autorisations soient accordés, et que des refus artificiels — si j'ose dire — ne retardent pas ces réalisations.

D'une part, ces réalisations sont absolument indispensables pour couvrir des besoins sociaux évidents. D'autre part, d'un point de vue financier, on risque, avec les courants inflatoires, de payer finalement beaucoup plus cher que le chiffres avancés par les évaluations initiales.

Dès lors, les subsides qui seraient accordés dans deux, trois ou quatre ans, étant calculés sur les budgets initiaux, seraient obérés par le renchérissement des coûts de construction.

M^{me} Servaes s'est réjouie de ce qui allait être réalisé à l'Hôpital Saint-Pierre. Je confirme l'accord intervenu au sein de la Commission des Marolles qui s'est ralliée au projet présenté par la Commission d'Assistance publique. Les conditions d'accueil à l'Hôpital Saint-Pierre seront bien meilleures qu'à l'heure actuelle ainsi que les conditions dans lesquelles seront données les consultations.

Enfin M. Dereppe s'étonne de ce que le prix de revient de la journée d'entretien à l'Hôpital Saint-Pierre soit de 3.175 F, prix de revient beaucoup plus élevé que celui d'autres institutions hospitalières. Ce problème va faire l'objet d'une enquête toute particulière qui sera menée avec le concours du Ministère de la Santé publique.

Il y a quelques années à peine, une commission de l'Organisation Mondiale de la Santé a fait, à la demande du Ministère de la Santé publique de l'époque, une enquête similaire. Cette commission a dû conclure que les prix de la journée d'entretien à Saint-Pierre ne seraient pas compressibles de beaucoup.

On m'a également posé une question à propos du Service Home-care : quel est le nombre de Bruxellois et de non-Bruxellois qui en bénéficient ? Le pourcentage de Bruxellois s'élève à 25,39 %, de non-Bruxellois à 74,61 %.

Cette situation a justifié la demande que nous avons formulée auprès de la Commission d'Assistance publique de se tourner vers les communes, dont sont originaires les non-Bruxellois, pour récupérer les frais exposés par ce Service de Home-care.

Il est évident qu'en ce qui concerne le budget de 1976, la même demande sera formulée et nous nous réservons de proposer au Conseil communal, si une suite favorable n'y était pas réservée, de ne pas accepter les dépenses qui résulteraient de la non-intervention des autres communes.

M. le Bourgmestre. La parole est au Docteur Morelle.

M. Morelle. M. Foucart faisait tout à l'heure état du manque de personnel soignant qualifié dans nos hôpitaux. Il craignait pour l'avenir.

En première année de l'école annexée à l'Hôpital Brugmann, la population a doublé par rapport à l'année passée. Je ne sais s'il en est de même de l'école annexée à l'Hôpital Saint-Pierre, mais cela est vraisemblable.

Par ailleurs, Monsieur l'Echevin, vous n'avez vraisemblablement pu entendre que je vous disais tout à l'heure que, dans les négociations, à propos de l'Institut Eastman, menées par la Ville, l'Université Libre de Bruxelles et la « Vrije Universiteit van Brussel », ce n'était pas avec la Commission d'Assistance publique que vous négociez, mais avec le seul président de la Commission d'Assistance publique.

M. l'Echevin Brouhon. C'est un problème à régler à la Commission d'Assistance publique !

M^{me} Van Leynseele. Monsieur le Bourgmestre, je me réjouis de la réponse donnée par M. l'Echevin au sujet du Service Home-care. J'ai été stupéfaite d'apprendre que 75 % de non-Bruxellois bénéficiaient de ce service.

J'admets qu'à la Commission d'Assistance publique et dans nos hôpitaux, nous acceptons des malades d'autres communes puisque les frais sont remboursés par ces dernières. Par contre, c'est la population bruxelloise qui paie le Service Home-care. Dès lors, j'espère, Monsieur l'Echevin, que l'on remédiera à la situation présente.

M. l'Echevin Brouhon. Je vous ai dit quel est le sens de notre intervention auprès de la Commission d'Assistance publique.

Je me dois tout de même de souligner que le Service Home-care a pour conséquence immédiate de retirer de l'Hôpital Saint-Pierre, dont vous avez entendu combien le prix de revient de la journée d'entretien est élevé, quelques centaines d'enfants pour les soigner à domicile à un prix qui se situe, en définitive, bien au-dessous de 3.000 F.

Par ailleurs, sous le couvert de la loi sur les hôpitaux, nous sommes — Ville de Bruxelles — appelés à couvrir d'office 10 % du résultat déficitaire des hôpitaux et, pour ce Service Home-care, nous recevons une subside de la part du Ministère de la Santé publique.

M^{me} Van Leynseele. Le service des repas à domicile est réservé aux Bruxellois et pas aux non-Bruxellois ?

M. l'Échevin Brouhon. Non, Madame.

M. le Bourgmestre. Nous allons procéder au vote sur le budget 1976 de la Commission d'Assistance publique.

— Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het punt 5.

— Il est procédé au vote par appel nominal sur le point 5.

40 leden nemen deel aan de stemming ;

40 membres prennent part au vote ;

27 leden antwoorden ja ;

27 membres répondent oui ;

13 leden onthouden zich.

13 membres s'abstiennent.

— Bijgevolg, worden de conclusies van de verslagen goedgekeurd.

— En conséquence, les conclusions des rapports sont approuvées.

Hebben voor gestemd :

Ont voté pour : de heer-M. De Greef, Mevr.-M^{me} Avella, de heren-MM. Morelle, Brynaert, Klein, Van Cutsem, Mevr.-M^{me} Servaes, de heren-MM. Scholer, De Ridder, Mevr.-M^{me} Hano, de heer-M. Lefère, Mej.^{lle} Van Baerlem, de heren-MM. Niels, Descamps, Tahon, De Rons, Brouhon, Mergam, Pierson, Snyers d'Attenhoven, Mevr.-M^{me} De Riemaecker, de heren-MM. De Saulnier, Piron, Cooremans, Deschuyffeleer, Mevr.-M^{me} Van Leynseele en et de heer-M. Van Halteren.

Hebben zich onthouden :

Se sont abstenus : de heren-MM. Musin, Lagassé, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mevr.-M^{me} Lambot, de heren-MM. Artiges, Peetermans Lombaerts, Anciaux, Mevr.-M^{me} Dejaegher, de heren-MM. Latour en et Maquet.

M. le Bourgmestre. Avant de lever la séance publique, je vous signale que la prochaine séance publique aura lieu le 1^{er} décembre.

De notulen van de zitting van 17 november 1975 worden goedgekeurd, daar er geen enkele opmerking gemaakt werd.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 1975 est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

— De openbare zitting wordt opgeheven te zeventien uur vijftwintig minuten.

— La séance publique est levée à dix-sept heures vingt-cinq minutes.

STADHUIS

OFFICIEEL BEZOEK
van Z.E. Mwalimu Julius K. Nyerere,
President van de Verenigde Republiek
Tanzania.

25 NOVEMBER 1975.

Samen met de heer De Winter, Staatssekretaris voor Streek-
economie, toegevoegd aan de Minister van Brusselse Aan-
gelegenheden, wordt Z.E. de President van de Verenigde
Republiek Tanzania te 15 uur 50, bij het uitstappen uit
zijn wagen op de Grote Markt, begroet door Luitenant-
Generaal L. Teysen, District-Generaal, Commandant van
de Binnenlandse Strijdkrachten.

Een militair detachement bewijst de eer.

Bij de ingang van het Stadhuis, wordt Z.E. de Président
verwelkomd door de heer Pierre Van Halteren, Burge-
meester.

In zijn kabinet stelt de heer Burgemeester aan Z.E. de
President de leden voor van de Gemeenteraad en de Com-
missie van Openbare Onderstand.

Na een korte welkomstrede schenkt de heer Burgemeester
aan laatstgenoemde een kristallen vaas van Val-Saint- Lam-
bert, als aandenken aan zijn verblijf in Brussel.

HOTEL DE VILLE

VISITE OFFICIELLE
de S.E. Mwalimu Julius K. Nyerere,
Président de la République Unie
de Tanzanie.

25 NOVEMBRE 1975.

Accompagné de M. A. De Winter, Secrétaire d'Etat à l'Economie Régionale, adjoint au Ministre des Affaires bruxelloises, Son Excellence Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie est accueilli à 15 heures 50, à sa descente de voiture sur la Grand-Place, par le Lieutenant Général L. Teysen, Général circonscriptionnaire, commandant les Forces de l'Intérieur.

Un détachement militaire rend les honneurs.

A l'entrée de l'Hôtel de Ville, S.E.M. le Président est accueilli par M. Pierre Van Halteren, Bourgmestre.

Dans son Cabinet, M. le Bourgmestre présente à S.E.M. le Président les membres du Conseil communal et de la Commission d'Assistance publique.

M. le Bourgmestre, après avoir prononcé une allocution de bienvenue, offre à celui-ci un vase en cristal du Val-Saint-Lambert, en souvenir de son passage à Bruxelles.

M. le Bourgmestre invite S.E.M. le Président à signer le Livre d'Or.

Des rafraîchissements sont ensuite offerts aux personnalités présentes.

M. le Bourgmestre invite Son Excellence à visiter les Salons de l'Hôtel de Ville.

A 16 heures 35, M. le Bourgmestre reconduit S.E.M. le Président à sa voiture et prend congé des hôtes de la Ville.

**VILLE DE
BRUXELLES**

**STAD
BRUSSEL**

BULLETIN COMMUNAL GEMEENTEBLAD

**Année — Jaargang
1975**

N. 27.

CONSEIL COMMUNAL — GEMEENTERAAD

*Séance du — Zitting van
26-11-1975.*

PRESIDENT — VOORZITTER

**M.-de heer Pierre VAN HALTEREN,
Bourgmestre — Burgemeester.**

— Le comité secret est ouvert à dix-sept heures trente-cinq minutes.

— De besloten vergadering wordt te zeventien uur vijftig minuten geopend.

Présents :

Zijn aanwezig : M.-de heer Van Halteren, Bourgmestre-Burgemeester ; MM.-de heren De Rons, Brouhon, Mergam,

Pierson, Snyers d'Attenhoven, M^{me}-Mevr. De Riemaecker, MM.-de heren De Saulnier, Piron, *Echevins-Schepenen*; MM.-de heren Cooremans, Deschuyffeleer, M^{me}-Mevr. Van Leynseele, M.-de heer De Greef, M^{me}-Mevr. Avella, MM.-de heren Morelle, Brynaert, Musin, Van Cutsem, M^{me}-Mevr. Servaes, MM.-de heren Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, M^{me}-Mevr. Lambot, MM.-de heren Artiges, Peetermans, Scholer, Lombaerts, Anciaux, De Ridder, M^{mes}-Mevrn Hano, Dejaegher, MM.-de heren Latour, Maquet, Lefère, Niels, Descamps, Tahon, *Conseillers-Raadsleden*; M.-de heer Courtoy, *Secrétaire-Secretaris*.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 1975 est déposé sur le bureau à dix-sept heures.

De notulen van de zitting van 24 november 1975 zijn ter tafel neergelegd te zeventien uur.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

De Raad vangt zijn agenda aan.

COMITE SECRET
BESLOTEN VERGADERING

Projet de budget de la Ville pour l'exercice 1976.

Vote des articles relatifs aux traitements et salaires.

Stadsbegrotingsontwerp over het dienstjaar 1976.

Stemming over de artikelen betreffende wedden en lonen.

Le Conseil communal examine le projet de budget pour l'exercice 1976 en ce qui concerne les traitements et salaires.

De Gemeenteraad onderzoekt het begrotingsontwerp over het dienstjaar 1976 voor wat betreft de wedden en lonen.

M. le Bourgmestre quitte la séance. M. l'Echevin De Rons assume la présidence.

De heer Burgemeester verlaat de zitting. De heer Schepen De Rons neemt het voorzitterschap waar.

L'article portant le numéro d'ordre 25 est adopté.

Het artikel met het volgnummer 25 wordt aangenomen.

M. le Bourgmestre rentre en séance et assume à nouveau la présidence.

De heer burgemeester komt in zitting terug en neemt opnieuw het voorzitterschap waar.

MM. les Echevins quittent la séance.

De heren Schepenen verlaten de zitting.

L'article portant le numéro d'ordre 26 est adopté.

Het artikel met het volgnummer 26 wordt aangenomen.

MM. les Echevins rentrent en séance.

De heren Schepenen komen in zitting terug.

M. le Secrétaire quitte la séance. M. l'Echevin Piron tient la plume.

De heer Secretaris verlaat de zitting. De heer Schepen Piron houdt de pen.

L'article portant le numéro d'ordre 28 est adopté.

Het artikel met het volgnummer 28 wordt aangenomen.

M. le Secrétaire rentre en séance.

De heer Secretaris komt in zitting terug.

Le Conseil adopte les autres articles du budget de la Ville pour 1976 relatifs aux traitements et aux salaires.

De Raad neemt de andere artikelen van de Stadsbegroting over 1976 aan betreffende de wedden en lonen.

Le Conseil communal propose au Collège d'étudier le problème de la rémunération des agents du niveau 1 qui effectuent des prestations pour le Conseil communal en dehors des heures normales de service.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 1975 est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

De notulen van de zitting van 24 november 1975 worden goedgekeurd, daar er geen enkele opmerking gemaakt werd.

Le comité secret est levé à dix-huit heures vingt-cinq minutes.

De besloten vergadering wordt opgeheven te achttien uur vijftwintig minuten.





